

### 3 - COORDONNER L'OFFRE ET APPUYER LES ACTEURS

#### 3.2 - Renforcer la gouvernance, la coordination et la mise en réseau des actions au niveau local et départemental

##### PA 3.2.1 - POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DES CONSEILS LOCAUX DE LA PARENTALITÉ (CLP)

###### DIAGNOSTIC

- En février 2020, on comptabilisait 15 territoires concernés par les conseils locaux de la parentalité : 4 pour lesquels la mise en place d'un conseil est effective, 4 pour lesquels un conseil est en cours d'installation et 7 qui ont manifesté un intérêt pour cette démarche. Le taux de mise en place effective parmi les territoires intéressés est donc de plus d'un quart (27%).
- Il est en revanche impossible de définir le taux de couverture du territoire par un conseil à ce jour, notamment car le périmètre de mise en œuvre peut être très variable : échelon infra-communal, communal ou intercommunal (sur un EPCI préexistant ou non).
- Le niveau de structuration des différents conseils est très inégal : certains ont simplement effectué une première réunion de lancement. Pour d'autres, des réalisations ont déjà émergé, telles qu'un guide parentalité à l'échelle locale.
- Par ailleurs, il a été remarqué que le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG), porté par les Caf, déclinent notamment des ambitions autour de la parentalité et participent à l'impulsion de cette démarche.

###### DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Un Conseil Local de la Parentalité (CLP) est une plateforme de concertation, de coordination et d'animation, entre les élus locaux d'un territoire, les familles et/ou leurs représentants, les représentants locaux des institutions et des acteurs qui interviennent au quotidien auprès des familles. Les CLP permettront sur les territoires l'échange, la mise en cohérence des actions et la prise en compte des besoins non couverts en fonction des moyens mobilisables.
- Il s'agit d'une démarche collaborative, de coordination locale, de mise en réseau, de valorisation de l'existant et de synergie des actions ; tout en laissant la place aux parents.

###### PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ L'ensemble du territoire du Rhône (69)

###### PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Commission Parentalité du Comité des services aux familles (CDSF)

###### PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ La Commission Parentalité du Comité des services aux familles pourra aider au développement, à la structuration et à l'animation de ces conseils
- ➔ Les différents territoires étant impliqués dans les Conseils Locaux de la Parentalité, déjà mis en place ou en cours de création

###### RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds National Parentalité - Volet Animation mis à la disposition de la Caf du Rhône pour la mise en œuvre du Schéma des Services aux Familles

###### ACTION 1

- ➔ S'appuyer sur les dispositifs territoriaux développés par les membres de la Commission Parentalité sur les territoires (les Conventions Territoriales Globales, les cités éducatives, les Contrats de ville, les Schémas territoriaux de la MSA, de la Métropole et du Conseil Départemental, etc.). Le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) apparaît comme un bon élément d'impulsion.

###### ACTION 2

- ➔ S'appuyer sur la synergie partenariale au sein de la Commission Parentalité. Ces conseils locaux permettraient d'initier ou de consolider, de manière opérationnelle, une dynamique Parentalité à l'échelle locale.

###### ACTION 3

- ➔ Renforcer la participation des parents au sein des Conseils locaux de la parentalité et la pérenniser.

###### ACTION 4

- ➔ Valoriser l'implication des communes dans le portage des Conseils locaux de la parentalité.

###### ÉCHÉANCES

- ➔ 2021-2026

###### RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

###### ➔ Augmentation du nombre de nouveaux Conseils locaux de la parentalité sur le territoire du Rhône

- Nombre de nouveaux conseils locaux développés sur la durée du Schéma des Services aux Familles

###### ➔ Développement des Conseils Locaux de la Parentalité actuels

- Taux de couverture territoriale des conseils locaux de la parentalité
- Mesure de l'implication des familles dans les conseils locaux de la parentalité par l'étude du nombre de parents présents aux réunions
- Résultat d'une enquête par questionnaire auprès des différents territoires concernés par un conseil local de la parentalité
- Taux de couverture des habitants du Rhône par une Convention Territoriale Globale (CTG)